



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 24

N°DEL 2024\_06\_065\_3

*L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet,*

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

**Date de la Convocation du Conseil Municipal :**

**Objet : FINANCES**

**Ajustement et revalorisation des stocks caveaux-columbariums au cimetière de La Croix Valmer avant transfert au SIVOM du Littoral des Maures**

**Présents :**

Bernard JOBERT	Jacques BUTTARD
René CARANDANTE	Pierre MONETON
Catherine HURAUT	Thierry DOMENACH
Yves NONJARRET	Laurence GIORGINI
Stéphanie MECHIN	Matthieu TAROT
Jean-Michel VIGNAT	Chloé DE BROUWER
Linda TRIBET	Adama LACLAVÉRIE
Robert DALMASSO	Michaël REBOTIER
Michèle CAPDEVIELLE	Roger OLIVIER
Brigitte RINAUDO PINEAU	Bernard BRUNEL
Marie-Paule MAUDUIT	

**Pouvoirs :**

Gabrielle DALMAS donne procuration à Michèle CAPDEVIELLE  
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Roger OLIVIER  
Catherine BRUNETTO donne procuration à Bernard BRUNEL

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Julie HIVERT

**Secrétaire de séance :**

Linda TRIBET

=====  
**Monsieur Yves NONJARRET expose à l'assemblée délibérante :**

Dans le cadre du transfert de la compétence funéraire au SIVOM littoral des Maures au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il convient de transférer les stocks finaux de caveaux et columbariums constatés au 31 décembre 2023.

L'inventaire comptable au 31 décembre 2023, rapproché de l'inventaire physique fait état des stocks suivants :

Désignation	Quantité	Coût unitaire de revient	Total
Columbarium	20	352,49 €	7 049,80 €

Le coût de revient est calculé à partir du prix d'achat des columbariums facturés par la société BONNA SABLE le 13 novembre 2020.

Cette valorisation comptable des stocks restants devrait en théorie correspondre au solde débiteur du compte 355 « stocks de produits finis » repris au budget 2024 de la commune des suites des écritures de clôture du budget annexe cimetière de La Croix Valmer.

Or il s'avère que le solde de ce dernier est de 8 255,63€

Une différence de 1 205,83€ dû à une mauvaise interprétation et comptabilisation des sorties de stocks des produits vendus sur la base de leur prix de vente et non sur la base des prix de revient, ainsi que la vente de caveaux acquis à titre gratuit.

Afin de rétablir le solde du compte 355 « stocks de produits finis » à sa juste valeur, soit 7 049,80€, il convient par des jeux d'écritures d'ordre budgétaires d'annuler le stock initial repris au budget principal pour un montant de 8 255,63€ et de constater un stock final de 7 049,80€.

La comptabilisation de ces écritures d'ordre implique les inscriptions budgétaires par une décision modificative au budget principal 2024, ce même jour comme suit :

Chapitre	fonction	nature	Op	D/R	F/I	R/O	Libellé	Dépenses	Recettes
042	01	71351		D	F	O	Varial <sup>o</sup> stocks de produits (hors terrain)	8 255,63	
							<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>8 255,63</b>	
75	326	75888		R	F	R	Manifestations sportives Autres produits courants		1 205,83
042	01	71351		R	F	O	Varial <sup>o</sup> stocks de produits (hors terrain)		7 049,80
							<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		<b>8 255,63</b>
							SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 255,63	8 255,63
21	020	2188	237	D	I	R	Autres immobilisations corporelles ACQ MATERIELS DIVERS	1 205,83	
040	01	3551		D	I	O	Produits finis (hors terrains aménagés)	7 049,80	
							<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>8 255,63</b>	
040	01	3551		R	I	O	Opérations non ventilables Produits finis (hors terrains aménagés)		8 255,63
							<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>		<b>8 255,63</b>
							SECTION D INVESTISSEMENT	8 255,63	8 255,63
							<b>BALANCE GENERALE</b>	<b>16 511,26</b>	<b>16 511,26</b>

**Il est proposé à l'assemblée délibérante :**

- **D'approuver** la revalorisation des stocks caveaux-columbariums du cimetière de La Croix Valmer pour un montant de 7 049,80€.  
 Cette revalorisation s'effectuera par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final par opérations d'ordre budgétaire,
- **D'approuver** l'inscription et les virements de crédits dans la décision modificative N°1 du budget principal 2024, présentée ce même jour.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

à l'unanimité

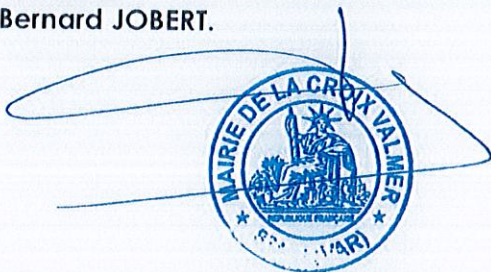
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Bernard JOBERT.



La Secrétaire de séance,

Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,

05 JUIL. 2024

Le Maire

